



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 9 - Chantier de jeunes à la Citadelle - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et MOYSE DEVELOPPEMENT

«Chantier de jeunes à la Citadelle»

Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et MOYSE DEVELOPPEMENT

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

Rappel du contexte de l'opération

La Ville de Besançon assure notamment la gestion de la Citadelle et de ses musées, la valorisation de l'ensemble des fortifications bisontines de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'exploitation des divers services publics et le développement du site.

Le projet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités pratiques du soutien que MOYSE DEVELOPPEMENT apporte, sous forme de mécénat, au projet «Chantier de jeunes à la Citadelle» développé par la Ville de Besançon.

Le projet consiste à mettre en place un chantier de jeunes bénévoles pour le monument Vauban, inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis juillet 2008. Ce chantier, qui aura lieu une fois par an à la Citadelle, réunira des jeunes bénévoles d'horizons divers : jeunes de Besançon, d'autres communes de France et même d'autres pays. Le chantier concernera des petits travaux de restauration et d'aménagement au sein de la Citadelle afin de les rendre accessibles à tous. Les objectifs principaux de ce projet sont les suivants : permettre aux jeunes Bisontins de s'approprier leur patrimoine local et de participer à sa sauvegarde, créer un élément d'attractivité et de découverte supplémentaire pour le public qui pourra s'approcher du lieu de chantier, échanger avec les jeunes, avoir des informations sur la restauration du monument ainsi que provoquer des échanges entre des jeunes de milieux différents et permettre à des jeunes originaires d'autres régions et pays de découvrir la Ville de Besançon et son patrimoine.

Pour accompagner le développement du projet «Chantier de jeunes à la Citadelle» de la Ville de Besançon, MOYSE DEVELOPPEMENT décide d'apporter à la Ville de Besançon un mécénat en numéraire d'un montant de 10 000 € net de taxes dans le cadre de l'article 238 bis du Code général des impôts.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de mécénat avec MOYSE DEVELOPPEMENT.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Préfecture du Doubs

Reçu le **23 MAI 2017**



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.